



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 7 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 29/03/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2023.

**Présents :** M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

**Excusé(s) avant donné procuration :** M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

**Absents :** Mme CHABERT Nadège, M. CONDAT Daniel

**A été nommé(e) secrétaire :** M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

### 2023\_03\_04 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*
Opérations de l'exercice	250 919,32 €	321 520,50 €	225 615,35 €	54 375,94 €	476 534,67 €	375 896,44 €
Résultats N-1	- €	441 433,46 €	- €	151 058,78 €	- €	592 492,24 €
<b>TOTAUX</b>	<b>250 919,32 €</b>	<b>762 953,96 €</b>	<b>225 615,35 €</b>	<b>205 434,72 €</b>	<b>476 534,67 €</b>	<b>968 388,68 €</b>
Résultats de clôture	- €	512 034,64 €	- 20 180,63 €	- €	- €	491 854,01 €
Restes à réaliser	- €	- €	226 944,00 €	15 263,00 €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>250 919,32 €</b>	<b>762 953,96 €</b>	<b>452 559,35 €</b>	<b>220 697,72 €</b>	<b>703 478,67 €</b>	<b>983 651,68 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>512 034,64 €</b>	<b>231 861,63 €</b>			<b>280 173,01 €</b>

\* « Les dépenses » et « les recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». « Les déficits » et « les excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés » « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **25 AVR. 2023**

Bescher  
Levrault

ID : 063-216302380-20230407-CG\_CA\_2022-BF

**Le Maire, M. Vladimir LONGCHAMBON, quitte la séance et laisse la présidence à M. Alexandre NOALHAT, premier adjoint.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

1. LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif,
2. CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
4. ARRETE les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

*Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :*

*En mairie, le 13/04/2023*

**Le premier adjoint,**

**Alexandre NOALHAT**



**Le secrétaire de séance**

**GLT**

**Guy LEMAITRE**